

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EPIC DE L'OFFICE DE TOURISME

DESIGNATION D'UN MEMBRE

Je vous rappelle que Madame Monique LATAPIE, Conseillère Municipale, faisait partie des commissions municipales permanentes suivantes :

- 4^{ème} Commission,
- 5^{ème} Commission,
- 7^{ème} Commission,

ainsi que du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en qualité de titulaire.

Il convient donc de procéder à son remplacement dans ces différents secteurs.

Monsieur BASILE, représentant de la liste "Osez le changement" propose la candidature de Mademoiselle Isabelle DUMONTEIT.

Je vous invite en conséquence à procéder au vote.

Je vous précise que, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par vote à main levée.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

1°) adopte le rapport présenté,

2°) désigne

pour siéger au sein des 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} Commission ainsi qu'au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en qualité de titulaire.